

COOPERATION EXTERIEURE FRANCE-KOSOVO
« GRAVELINES - FERIZAJ – INCLUSION ET VIVRE ENSEMBLE PAR LE SPORT » SUBVENTION A L'ASSOCIATION PLAY INTERNATIONAL

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Sur l'impulsion du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, la Commune de Gravelines a été sollicitée pour intégrer un projet de coopération extérieure avec le Kosovo. Ce projet, initié par l'Association PLAY International, s'intitule « Gravelines-Ferizaj – Inclusion et Vivre Ensemble par le Sport » et vise à former conjointement, des jeunes kosovars et des jeunes Gravelinois à l'animation socio-sportive et plus spécifiquement à la pratique inclusive des activités sportives permettant de réunir dans un même espace de jeu, des pratiquants valides et des pratiquants handicapés.

Les partenaires du projet sont :

- La Ville de Ferizaj (Kosovo) ;
- L'Ambassade de France au Kosovo ;
- L'Alliance Française au Kosovo ;
- L'Association PLAY International, organisation non gouvernementale très implantée au Kosovo et spécialisée dans le domaine visé par le projet ;
- La Ville de Gravelines.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, dans le cadre de son soutien aux actions de coopération décentralisée des Collectivités Territoriales Françaises a alloué au projet une aide correspondant à 50 % du budget global du projet soit 37 679 € qui sont versés sur 2 exercices : 20 144 € pour 2022 et 17 535 € pour 2023. Conformément au règlement du Ministère, c'est la Collectivité Territoriale Française qui est chef de file et a la charge de percevoir et redistribuer les aides susmentionnées.

Pour sa part, la Commune de Gravelines abondera le projet à hauteur de 8 000 € et prendra en charge l'accueil de la délégation des jeunes kosovars qui seront présents à Gravelines pour proposer, avec leurs homologues Gravelinois, des activités sportives inclusives dans le cadre de la journée mondiale de l'olympisme et du paralympisme du 23 juin 2023. De leur côté, les jeunes Gravelinois seront pris en charge par l'Ambassade de France au Kosovo et la Ville partenaire de Ferizaj lors d'une visite au Kosovo programmée en 2023.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la perception de la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, d'un montant de 37 679 €, et sa réattribution à l'Association PLAY International dans le cadre de sa participation au projet susmentionné en deux versements : les 20 144 € déjà perçus dans un 1^{er} temps et les 17 535 € lorsque la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères aura été reçue.

Il est également proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'Association PLAY International pour la mise en œuvre du projet susmentionné.

Conseil Municipal convoqué le : 10 Mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT à partir de 19h00, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Marylène BEAUSSART, Adjointe au Maire donne pouvoir à Monsieur FALL, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS jusqu'à 19h00, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur HERBEZ,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une Convention de Partenariat entre la Commune de Gravelines et l'Association PLAY International.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis à avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution des présentes ;
- La recette sera imputée à l'article 774 - fonction 04 du budget ;
- Les dépenses seront imputées à :
 - L'article 6745 – fonction 04 du budget pour la subvention correspondant au versement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,
 - L'article 6574 – fonction 04 du budget pour la subvention versée par la Commune ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

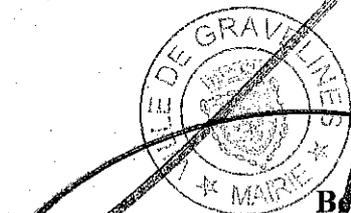
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 MARS 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 21 MARS 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 MARS 2023

